

**COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGAST**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 17 juillet 2009
Rapport n° 09/4-07**

OBJET

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC «EAU»
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2008**

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport du délégataire pour l'année 2008 comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public de distribution d'eau potable.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC «EAU»
RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE POUR 2008**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1411-3 ;

Sur l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 6 juillet 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable, Commission Consultative des Services Publics Locaux et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte du rapport 2008 du délégataire du service public de distribution d'eau potable.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIL. 2009



Gilbert ANNETTE

Ville de Saint Denis

Service de l'Eau Synthèse du Rapport Annuel du Délégué 2008

LES CHIFFRÉS DU SERVICE

• Habitants	139 863
• Clients	61 012
• Installation(s) de production	16
• Réservoir(s)	43
• Longueur de réseau (km)	700
• Conformité bactériologique DDASS (%)	98,91
• Rendement de réseau (%)	56,81
• Consommation moyenne (m ³ /an/client)	253

La baisse de 3,1 % des volumes vendus est due à la baisse des consommations unitaires des usagers domestiques et à la baisse des volumes municipaux.

98,91 % de conformité bactériologique sur les analyses officielles malgré un nombre encore important de non conformités sur le paramètre turbidité cette année : le renforcement préventif de la chloration en période pluvieuse est vraisemblablement à l'origine de ces résultats favorables.

Seuls les forages Domenjod et Trinité bénéficient d'un périmètre de protection. La régularisation de ces dossiers pour les autres ressources de la ville de Saint-Denis est à réaliser dans les meilleurs délais.

La mise à l'arrêt du forage CERF depuis juillet 2006 accroît la précarité des ressources pour faire face à l'augmentation des besoins du secteur Est de Saint-Denis.

La station de COUDERC est toujours maintenue à l'arrêt en attente du dossier d'autorisation à présenter à la DRASS par la Ville.

Au cours des épisodes de fortes pluies, des restrictions d'usage de l'eau ont été prescrites sur certains secteurs de la commune avec information à la population par média.

1796 fuites (réseaux, branchements et avant et après compteurs) ont été localisées et réparées cette année.

Remplacement de **6 621 ml de canalisation** par la Ville, soit **1,1 %** du linéaire des réseaux de distribution (adduction+distribution).

Cette année, le renouvellement de **250 branchements** s'inscrit dans l'objectif du délégué d'assurer la pérennité du patrimoine et d'optimiser le rendement de réseau. La diminution du nombre de fuites sur branchements est à rapprocher des efforts de renouvellement engagés depuis 2003.

2 160 compteurs ont été renouvelés par le délégué portant l'âge moyen du parc à 8,90 ans.



Insuffisances



Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine fixe des limites de qualité plus sévères, afin de limiter le risque de dégradation de la qualité de l'eau lors de sa distribution.

Ces nouvelles limites de qualité d'eau sont entrées en vigueur au 25 décembre 2003 et ont pour objectif de renforcer la sécurité de l'eau potable.

La Ville de Saint-Denis qui utilise près de 86 000 m³ d'eau potable par jour, est particulièrement concernée par l'incidence de ces nouvelles normes, que ses différentes usines de production d'eau ne peuvent garantir en permanence.

Les problèmes observés pour les différents sites de production (dont l'usine de Bellepierre qui représente 50 % de l'approvisionnement de Saint-Denis) concernent la filière de clarification et la filière de désinfection.

Les filières actuelles ne permettent pas de traiter correctement, lors des épisodes pluvieux, la turbidité qui augmente alors jusqu'à 300 NTU et exceptionnellement à plus de 1000 NTU, notamment sur la rivière Saint Denis qui alimente l'usine de Bellepierre. La nouvelle norme de 0,5 NTU de turbidité en sortie d'usine est alors systématiquement dépassée sur les sites de production d'eau de surface de Saint Denis, mais la production d'eau peut également être interrompue sur les captages des Hauts.

Sur les filières complètes, les traitements et prétraitements de désinfection sont réalisés par injection de chlore gazeux qui provoque la formation de dérivés chlorés.

Un programme de travaux d'amélioration nécessaires pour remédier aux problèmes ci-dessus a été étudié par Veolia Eau, en tant qu'exploitant du service d'eau de Saint-Denis.

Parallèlement, Veolia Eau a également pris en compte les opérations à envisager pour optimiser la sécurisation des ouvrages, la prévention des pollutions accidentelles et limiter les impacts sur l'environnement.

L'amélioration du rendement de réseau passe par le maintien du rythme actuel de renouvellement des branchements par le délégataire mais également par une augmentation significative du linéaire de réseau renouvelé par la collectivité pour atteindre un minimum de 10 km par an en prenant en compte les propositions de travaux prioritaires du délégataire.

Dans le cadre de la mise en place de la modélisation des réseaux, VEOLIA EAU a pu déterminer les secteurs de distribution nécessitant une baisse de pression permettant d'améliorer les rendements des réseaux concernés (ex Bois de Nêfles-Moufia).

Lors de la sécheresse au dernier trimestre 2008, l'insuffisance des approvisionnements en eau de la Chaîne de refoulement Moulin à Vent-Moufia-Bois de Nêfles a montré l'urgence de concrétiser le projet d'une interconnexion de secours avec le secteur de la Bretagne-Domenjod (cf annexe).



Travaux neufs à réaliser

Aspect quantitatif

Afin d'assurer la pérennité de la distribution au cours des prochaines années en évolution de près de 1% par an, il est nécessaire de prévoir de nouvelles ressources.

Par ailleurs, la mise en place d'un débit réservé sur la Rivière Saint Denis à court terme implique également la recherche d'approvisionnements complémentaires en eau.

Cette situation a fait l'objet d'un exposé de Veolia Eau à la Collectivité le 5 novembre 2002. La mise en service des forages de Trinité et Domenjod a permis l'augmentation de la capacité de production de 10 000 m³/jour. Cependant l'arrêt du forage CERF occasionne depuis 2006 une baisse de la capacité de production de 4 000 m³/j. Il est indispensable de concrétiser rapidement le projet d'interconnexion du réservoir Moulin-à-Vent avec le secteur Domenjod – La Bretagne.

En anticipant une évolution de la demande de 0,75% et une disponibilité de la production de 85 000 m³/j en période d'étiage, les calculs montrent qu'il sera nécessaire de disposer d'un forage supplémentaire pour assurer une distribution continue à l'horizon de 2013.

Dans le cas où le débit réservé serait mis en place, il sera nécessaire de prévoir l'apport complémentaire de près de 7 "équivalent forages" (hypothèse d'évolution de 1,5%).

Aspect qualitatif

Le tableau ci-après reprend le descriptif des travaux à réaliser par la collectivité pour assurer l'aspect qualitatif de l'eau distribuée.



Site	Capacité	Travaux	Objectif recherché
Usine de Bellepierre	40 000 m ³ /j	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de phases de coagulation-floculation-décantation lamellaire - Couverture des ouvrages de coagulation-floculation-décantation pour empêcher la formation des algues - Réfection filtre station 3 - Automatisation filière et lavage de filtre - Tamis fin automatique sur eau brute - Supervision - Raccordement purges décanteur et lavage filtre vers égout - Station d'alerte truitomètre eau brute usine analyseur hydrocarbures en continu captage - Réhabilitation des bâtiments d'exploitation et GC ouvrages existants - Aménagement Espaces Verts (Plantations) 	<p>Respect turbidité 0,5 NTU sortie d'usine</p> <p>Eviter formation THM en supprimant préchloration</p> <p>Respect turbidité 0,5 NTU sortie d'usine</p> <p>Meilleure anticipation de la variation eau brute, respect turbidité - Economie eau de lavage</p> <p>Optimisation du contrôle des paramètres de fonctionnement et de la gestion des crises</p> <p>Diminuer impact rejet sur milieu naturel</p> <p>Etre averti de pollution accidentelle (ou vandalisme) sur l'eau captée avant entrée dans filière (arrêt automatique usine)</p> <p>Pérennisation des ouvrages et mise en valeur de l'outil pour organisation visites scolaires</p> <p>Augmentation des capacités de stockage de réactifs</p>
Usine de la Bretagne	6 000 m ³ /j	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de phases de coagulation-floculation-décantation lamellaire - Aménagement stockage chlore - Couverture des ouvrages de floculation-décantation pour éviter algues 	<p>Respect turbidité 0,5 NTU sortie d'usine</p> <p>Eviter formation THM en supprimant la préchloration</p>
Usine du Butor	80 m ³ /h	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une filière complète ACTIFLO (1) + filtre à sable - Clôture, accès badge pour ouverture local 	<p>Respect turbidité 0,5 NTU sortie d'usine</p> <p>Sécurisation accès anti intrusion VIGIPIRATE</p>
Usine de Couderc	40 m ³ /h	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une filière ACTIFLO avec réutilisation des filtres existants - Clôture - Accès badge pour ouverture local 	<p>Respect turbidité 0,5 NTU sortie usine</p> <p>Sécurisation accès anti intrusion VIGIPIRATE</p>

Usine de Saint-François	80 m ³ /h	- Mise en place d'une filière ACTIFLO avec réutilisation des filtres existants - Clôture - Accès badge pour ouverture local	Respect turbidité 0,5 NTU sortie usine Sécurisation accès anti intrusion VIGIPIRATE
Usine du Brûlé	80 m ³ /h	- Mise en place d'une filière ACTIFLO avec réutilisation des filtres existants - Clôture - Accès badge pour ouverture local	Respect turbidité 0,5 NTU sortie usine Sécurisation accès anti intrusion VIGIPIRATE
Usine du Bois de Nêfles	80 m ³ /h	- Mise en place d'une filière ACTIFLO avec réutilisation des filtres existants - Clôture - Accès badge pour ouverture local	Respect turbidité 0,5 NTU sortie usine Sécurisation accès anti intrusion VIGIPIRATE
Réservoirs et stations de pompage		- Clôture - Accès badge pour ouverture local - Mise en place télésurveillance sur sites non équipés	Sécurisation accès anti intrusion VIGIPIRATE Gestion des crises - Maîtrise des volumes distribués

ACTIFLO (1): Le procédé ACTIFLO assure dans un ensemble compact la séparation par coagulation/floculation/décantation de l'essentiel des matières en suspension présentes dans les eaux de surface.

Régularisation de la situation administrative des ouvrages

A l'exception des forages Domenjod et Trinité récemment mis en service, les ouvrages de captage ou de forage ne sont pas pourvus de périmètre de protection. Au-delà de l'obligation réglementaire, la mise en place de protection des captages offrirait une réelle garantie de qualité des eaux brutes.

Les études concernant la réhabilitation du seuil de Bellepierre, ainsi que la mise en place de capteurs de présence de pollution (truitomètre) sont incluses dans le projet de modernisation des usines.

Une demande d'autorisation des déversements des eaux de nettoyage annuel des décanteur a été engagée par la Collectivité sur demande de la Police de l'Eau. Pour ce faire une étude d'impacte a été confiée à SOGREAH (Fourniture des données nécessaires par VEOLIA EAU)

VILLE DE SAINT - DENIS
COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
DU SERVICE EAU POTABLE
ANNEE 2 008

(suivant les dispositions du décret du 14 mars 2005)

LIBELLE	N-1	N	Ecart en €
PRODUITS	13 303 985	13 141 934	-1,22
Exploitation du Service	8 020 581	8 108 018	
Collectivités et autres Organismes	3 898 240	3 657 792	
Travaux attribués à titre exclusif	576 440	417 267	
Produits accessoires	808 724	958 857	
CHARGES	12 874 789	12 688 494	-1,45
Personnel	3 032 831	3 269 312	
Energie Electrique	986 939	1 011 922	
Produits de Traitement	101 187	89 292	
Analyses	88 122	110 443	
Sous-Traitance, Matières et fournitures	940 180	819 102	
Impôts Locaux et Taxes	196 235	197 298	
Autres Dépenses d'exploitation			
dont: Télécommunications, postes et télégestion	213 033	196 986	
Engins et véhicules	234 385	246 912	
Informatique	166 675	176 797	
Assurances	20 671	22 021	
Locaux	133 005	142 804	
Autres	180 588	-13 137	
Redevances contractuelles	819 281	815 045	
Contribution des Services Centraux et de Recherche	406 002	448 237	
Collectivités et autres Organismes Publics	3 898 240	3 657 792	
Charges relatives au Renouvellement			
Pour Garantie de continuité de service	644 893	654 686	
Charges relatives aux Investissements:			
Fonds contractuel (investissements)	561 241	590 830	
Charges relatives aux Compteurs du Domaine Privé	190 735	186 894	
Pertes sur Créances Irrécouvrables	60 546	64 628	
RESULTAT AVANT IMPOT	429 196	453 440	5,65
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	143 051	151 132	
RESULTAT	286 145	302 308	5,64